



Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.



La Programmation pluriannuelle de l'énergie pour la Corse (décret n°2015-1697 du 18 décembre 2015) prévoit une rénovation exemplaire à court termes de plus de la moitié du réseau d'éclairage public de la Corse. L'éclairage public représente un enjeu énergétique, environnemental mais également financier puisqu'il représente 30 à 50% de la facture énergétique communale.

Afin d'accompagner au mieux les collectivités, l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) de la CdC, en partenariat avec l'ADEME et EDF, a décidé de soutenir ces programmes de rénovation de l'éclairage public. Cet accompagnement se traduit notamment sous forme de soutien financier pour les études et pour les travaux.

Ce programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie est piloté par le Comité MDE de Corse (AUE, ADEME, DREAL, EDF) et financé par l'Etat.

Un appel à projets « éclairage public 2020/2021 » a été lancé par la Collectivité de Corse, au travers de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE), qui vise à soutenir des opérations de rénovations exemplaires de l'éclairage public s'inscrivant dans le cadre d'un projet de rénovation globale faisant suite à une étude de projet.

L'appel à projets précité visait à sélectionner sur l'année 2022 une cinquantaine de projets afin de rénover plus de 10 000 points lumineux représentant près de 4 500 MWh de consommations électriques finales annuelle évitée.

Souhaitant s'inscrire dans cette démarche la commune de Cervione a déposé fin 2021 un dossier de candidature auprès de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse - AUE -

A ce titre, un diagnostic de l'éclairage public a été réalisé par le bureau d'études PROCESS ENVIRONNEMENT. La mission confiée portait sur la réalisation d'un inventaire et diagnostic des installations d'éclairage public de la commune de CERVIONE.

Cette étude a été financée par la collectivité de Corse comme suit :

1/ Postes de dépenses retenus et détermination de l'assiette

POSTES DE DEPENSES	Montant Dépenses	Montant éligible retenu
AMO	39 000,00 € IIT	39 000,00 € IIT
TOTAL	39 000,00 € IIT	39 000,00€ IIT

2/ Plan de financement

Ressources	Montant de l'aide (€)	Taux d'intervention
CDC	27 300,00 €	70,00 %
Autofinancement	11 700,00 €	30,00 %
TOTAL	39 000,00 €	100,00 %

